

REGLEMENT DU TRIATHLON DE PIERRE CHATEL

02 JUIN 2019

Le Triathlon de Pierre Châtel est organisé par le Club de la Défense de Varcès sous l'égide de la FFTri, les concurrents sont donc soumis à la Réglementation Sportive de la FFTri et s'engage à la connaître et la respecter, elle est consultable sur www.fftri.com. Cette épreuve s'inscrit également dans le championnat régional FCD 2019 de triathlon et sera donc soumise à la Réglementation de la Fédération des Clubs de la Défense Ligue Auvergne Rhône Alpes

Epreuves, distances & catégories d'âges :

Le Triathlon de Pierre Châtel est constitué d'une épreuve compétition distance M.

Triathlon distance M (Natation 1500m, Vélo 40km, Course à Pied 10km).

En individuel ouvert à toute personne à partir de la catégorie Junior (né en 2001 et avant).

En relais, ouvert à partir de la catégorie Cadet seulement si il réalise une seule des trois disciplines (né en 2003 et avant).

Dans la limite de 300 places.

Format relais :

Le relais entre les concurrents se fait par le passage de la puce de chronométrage dans l'aire de transition à leur emplacement.

Comme pour le triathlon individuel, les 3 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre lors des différentes transitions jusqu'à l'arrivée.

Les concurrents des équipes relais sont autorisés à effectuer les 50 derniers mètres et franchir ensemble la ligne d'arrivée, sans gêner la progression des autres concurrents.

Inscriptions & documents :

La signature de l'athlète (lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le règlement et certifie exact les renseignements fournis.

Si le concurrent n'est pas licencié "compétition" FFTri, il doit prendre un pass-compétition en même temps que l'inscription à l'épreuve.

Si prise de pass-compétition le concurrent doit être en possession d'un certificat médical « triathlon ou sport ou discipline concernée (en relais) en compétition datant de moins d'un an à la date d'inscription, et en fournir une copie lors de l'inscription ou au retrait du dossard. Les licenciés FCD de triathlon devront régler un pass compétition mais n'auront pas besoin de fournir de certificat médical.

Inscription en ligne et paiement sur le site <https://www.perfevent.com/inscriptions/> ou sur place grâce au bulletin d'inscription le jour de la compétition dans la limite des places disponibles avec une copie de la licence FFTri et/ou du certificat médical.

Les concurrents qui possèdent une licence FFTri doivent présenter leur licence de l'année en cours lors du retrait de leur dossard. Pour les licences étrangères ils se doivent de remplir un pass compétition (Pass compétition gratuit pour Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Danemark, Suisse)

Les mineurs non licenciés doivent présenter, le jour du retrait des dossards, une autorisation parentale signée les autorisant à courir sur cette épreuve.

Frais de 10€ pour tout changement du dossier d'inscription initial.

Déroutement :

Le parcours natation s'effectue dans le Lac de Pierre Châtel. Le bonnet de bain numéroté, fourni par l'organisateur, doit être obligatoirement porté par tous les concurrents.

Parcours vélo sans Aspiration-Abri entre 2 concurrents (**Drafting interdit**)

L'organisation ne fournira qu'un seul dossard (afin de limiter les déchets), selon la réglementation FFTri, la ceinture porte-

dossard est obligatoire. Des dossards neutres seront mis en place à l'aire de transition N°2 si un concurrent perd son dossard.

Durant le parcours vélo, les concurrents doivent porter un casque à coque dur et homologué. Le dossard également fourni sera positionné dans le dos.

Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté pendant toute la course. Il sera positionné sur le devant.

Environnement & développement durable :

Le Triathlon de Pierre Châtel se déroule dans un espace naturel exceptionnel, organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver.

Epreuve label Développement Durable, pour respecter l'environnement, pas de jet de débris en dehors des zones prévues et signalées "zone de propreté". Un gobelet carton sera remis à chaque concurrent à l'arrivée.

Sportivité & respect :

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Assurance, sécurité et responsabilité :

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou "pass-compétition", acquis lors de leur inscription).

Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Si annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures", l'organisation reportera obligatoirement l'inscription à l'édition 2020.

La veille ou le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou tout autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons le triathlon devait être transformé (en duathlon, par exemple) ou décalé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable et l'intégralité des droits d'inscription lui restent acquis.

Droit d'image et données personnelles :

Par leur inscription, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que ses ayants-droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Triathlon de Pierre Châtel lors de cette journée, sur tout support y compris pour des projections futures à des fins de communication.

Par leur inscription, les concurrents sont informés que des données personnelles sont collectées, ils l'acceptent et l'autorisent

Le Triathlon de Pierre Châtel stocke ces données. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 et la loi informatique et liberté du 20 juin 2018, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations ou faire effacer ces données, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Classements et dotation :

Pour l'épreuve en individuel, classement au temps par catégorie d'âges.

Pour les épreuves en relais, classement effectué par rapport au temps total de l'équipe.

Cas de non-participation après inscription :

Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Sur présentation d'un certificat médical, l'inscription pourra être reporté sur l'édition suivante, dans la mesure où l'organisation aura été formellement informée au plus tard 15 jours avant l'épreuve.